



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°7 / 2021 - 2022

Réunion du 18 mars 2022 tenue exceptionnellement en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Cyril CHAUMONT - Frédéric COTTRET - Jean-Luc EVRARD - Walter DE NARDIN - Claude FLAGET - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL - Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Excusés : MM. Philippe BELLINET - Maurice GAY.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 12/04/2022

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 01/04/2022

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **SURBOURG - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 487 01 02**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN en date du 27/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle constate que la main courante est à moins de 2,50 m de la ligne de touche et les mâts d'éclairage sont à moins de 1 m. Les fixations de filets de buts ne sont plus conformes Elle engage le propriétaire à assurer l'entretien du terrain et à adapter le traçage du terrain pour rendre les zones de sécurité conformes au règlement des terrains. Dans cette attente elle suspend sa décision de classement.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **SARREWERDEN - STADE MUNICIPAL - NNI 67 435 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 18/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 28/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **RICHWILLER - STADE DE LA FORET 1 - NNI 68 270 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 01/10/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 01/10/2029.

➤ **SCHOENAU - STADE DE LA FORET DU RHIN 1 - NNI 67 453 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 04/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **SURBOURG - STADE MUNICIPAL - NNI 67 487 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 05/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prend note des travaux de mise en conformité des vestiaires et des bancs de touche. Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 01/10/2029.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **VENDENHEIM - STADE DU WALDECK 2 - NNI 67 506 01 02**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de Changement de classement en T5 PN en date du 10/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **RICHWILLER - STADE DE LA FORET 2 - NNI 68 270 01 02**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 03/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 01/10/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 01/10/2029.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ DRULINGEN – COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS 2 – NNI 67 105 01 02

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 16/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 22/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Tests in situ en date du 31/12/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 14/11/2030.

➤ ETTENDORF - STADE DES DEUX AIGLES 2 – NNI 67 135 01 02

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 23/08/2019.

La commission reprend le dossier suite à l'avis du groupe de travail « Classement des Terrains et Installations Sportives » du 24/09/2020 et de la pièce figurant au dossier :

- ✓ Test in situ en date du 20/12/2021.

Elle prononce le classement en T5 SYN jusqu'au 23/08/2029.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ ENSISHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 68 082 01 01

Cette installation était classée en T3 SYN jusqu'au 17/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 SYN en date du 04/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Tests in situ en date du 09/01/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 17/09/2031, les prochains tests in situ étant à produire pour le 17/09/2026 (gazon sans remplissage).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage**
- 4.4. Installations équipées de vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 01/02/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **SARREWERDEN - STADE MUNICIPAL - NNI 67 435 01 01**

L'éclairage était en E entrainement jusqu'au 30/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 28/01/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 192 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 18/03/2026.

10.2. Confirmations de classement

➤ **ESCHAU – COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 67 131 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 28/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 24/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 220 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,82

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 24/08/2023.

➤ **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – STADE DE LA SCHLOSSMATT - NNI 67 218 02 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 21/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 20/01/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 192 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,52

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 18/03/2024.

➤ **WISSEMBOURG – STADE DES TURCOS 2 - NNI 67 544 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 17/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 227 Lux

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,51

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 17/11/2023, sous réserve de classer l'installation.

➤ **GUEBWILLER – STADE DU HEISSENSTEIN - NNI 68 112 02 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/08/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 02/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 207 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 02/08/2023.

➤ **INGERSHEIM – STADE DE LA SCHUTZENMATT 1 - NNI 68 155 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 09/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 10/01/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 18/03/2024.

➤ **TURCKHEIM – STADE DE LA FECHT 1 - NNI 68 338 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 10/09/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 132 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 10/09/2023.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **ESCHAU – COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 67 131 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 02/04/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 24/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 125 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,66

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,80

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 24/08/2023.

➤ **ENSISHEIM – STADE MUNICIPAL- NNI 68 082 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 28/07/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 358 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 28/07/2023.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

➤ **PFASTATT – SALLE COSEC - NNI 68 256 99 01**

L'éclairage était classé en EFutsal 1 jusqu'au 18/02/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en EFutsal 1 en date du 31/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 632 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,77

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,89

Elle propose le classement de l'installation en EFutsal 1 jusqu'au 31/08/2023 et transmet à la CFTIS pour décision.

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BAR SUR AUBE - STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 - NNI 10 033 01 02**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 07/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 07/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle constate que la main courante est à moins de 2,50 m de la ligne de touche. Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.). Elle engage le propriétaire à adapter le traçage du terrain pour rendre les zones de sécurité conformes au règlement des terrains. Dans cette attente elle suspend sa décision de classement.

➤ **MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE - STADE MUNICIPAL - NNI 10 220 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 30/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 04/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr COTTRET, membre de la CRTIS, en date du 03/03/2022

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.), et prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 18/03/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **BAR SUR AUBE – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 - NNI 10 033 01 01**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 05/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T3 SYN en date du 07/03/2022, un avis préalable favorable ayant été donné en date du 29/04/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite de Mr GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 07/03/2022

Sous réserve de fournir les tests in situ avant le 25/08/2022, elle propose le classement de l'installation en T3 SYN jusqu'au 25/02/2027, rappelle qu'à cette prochaine échéance il sera demandé de produire des tests in situ de qualité sportive, de sécurité et de durabilité (art. 3.2.6.2. du règlement) et transmet à la CRTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

- 4.6. Confirmations de niveau de classement
- 4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement
- 10.3 Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **CHALINDREY - STADE ROLAND LACHAUX 2 - NNI 52 093 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 19/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 12/10/2018.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 12/10/2018

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 12/10/2028.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **SAINT DIZIER – COMPLEXE SPORTIF LOUIS PERGAUD - NNI 52 448 02 01**

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 25/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 SYN en date du 14/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, président de la CRTIS en date du 14/09/2021
- ✓ Test in situ en date du 17/02/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T3 SYN jusqu'au 14/09/2026 et transmet à la CFTIS pour décision

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **LANGRES – STADE PIERE RAOUL 1 - NNI 52 269 01 01**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 01/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'installation (nivellement, drainage, arrosage intégré).

Le projet indique, pour l'arrosage, 35 arroseurs.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention, en date du 08/03/2021.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu (105 x 68 mètres).
- ✓ Fiche technique.

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour les travaux d'amélioration de l'installation (nivellement, drainage, arrosage intégré).

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **NOGENT EN BASSIGNY – STADE MAURICE HENRY – [NNI 52 353 01 01](#)**

Il s'agit d'une création. L'installation est classée T5 jusqu'au 28/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 08/03/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 191 Lux
- ✓ Fu à 0,80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,61
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E6.

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ MAREUIL SUR AY - STADE JACQUE ROMAIN - NNI 51 030 03 01

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 28/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 02/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 02/03/2022
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ CHATELRAOULD ST LOUVENT - STADE LOUIS BRULE - NNI 51 134 01 01

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 31/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 03/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 01/03/2022

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.), et prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 18/03/2032, sous réserve que l'alimentation en eau des vestiaires soit rétablie.

➤ COMPERTRIX - STADE LOUIS CHARMY - NNI 51 160 01 01

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 30/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 01/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 01/03/2022
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AAC en date du 22/02/2022

Elle demande que le vestiaire arbitres soit rendu à son usage exclusif et prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ CUMIERES - STADE MUNICIPAL - NNI 51 202 01 01

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 28/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 16/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 16/03/2022
- ✓ Plans
- ✓ AAC en date du 18/02/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ DAMERY - STADE LES LONGUES RAIES 1 - NNI 51 204 01 01

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 09/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 09/03/2022
- ✓ Plans

- ✓ AAC en date du 18/02/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **LE GAULT SOIGNY - STADE MUNICIPAL - NNI 51 264 01 01**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 30/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 08/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 08/03/2022
- ✓ AAC en date du 08/03/2022
- ✓ Plan

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **LUXEMONT ET VILLOTTE – STADE MUNICIPAL - NNI 51 334 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 31/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 15/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 17/02/2022
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AAC en date du 01/02/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **MATOUQUES - COMPLEXE SPORTIF - NNI 51 357 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 17/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 17/02/2022
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AAC en date du 01/02/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **RILLY LA MONTAGNE – STADE GERMAIN - NNI 51 461 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 31/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 17/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 17/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **ST REMY EN BOUZEMONT – STADE JACQ. & BERNARD DE BOUVET - NNI 51 513 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 23/02/2022
- ✓ AAC en date du 17/02/2022

Elle demande que soit apportée une attention particulière aux éléments dangereux des abris de touche et prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **SUIPPES - STADE PAUL BUIRETTE - NNI 51 559 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 28/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 25/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 25/02/2022
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AAC en date du 26/01/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **VITRY LE FRANCOIS - STADE DANIEL GUEVRY - NNI 51 649 04 01**

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 04/02/2032.

La Commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 04/02/2022, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis concernant les vestiaires et la main courante.

Pièce fournie :

- ✓ Mail et photos de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 14/03/2022
- ✓ Imprimé de classement et rapport de visite de Mr. GAY, membre de la CRTIS, refait

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/02/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 51 108 04 01 - STADE DU MONT BERNARD à CHALONS EN CHAMPAGNE
- NNI 51 262 01 01 - STADE MUNICIPAL à FRIGNICOURT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **PIERRY – STADE PAUL POTHELET - NNI 51 431 01 01**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour l'agrandissement du terrain à 105 x 68m et pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation.

Le projet indique 18 arroseurs.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 02/07/2021.
- ✓ Délibération de la mairie en date du 11/05/2021.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.
- ✓ Descriptif des arroseurs.

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour une installation de niveau T5.

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ **CORMICY – STADE MUNICIPAL - NNI 51 171 01 01**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création de vestiaires en vue d'obtenir un niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 15/02/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 14/02/2022.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

Elle demande :

- que la surface du vestiaire arbitre soit portée à 8 m2 (art. 4.7.2. du règlement).
- Un plan d'implantation côté du terrain.

La CRTIS suspend son avis à la réception de ces documents.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **PONT A MOUSSON - STADE DE L'ÎLE DE D'ESCH 5 - NNI 54 431 01 05**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN en date du 08/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 08/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 18/03/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BEUVEILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 54 067 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 04/07/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 15/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr KLEIN, membre de la CDTIS, en date du 15/02/2022.

Elle demande que la hauteur des buts soient mise en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **CONS LA GRANDVILLE - STADE SAINT HUBERT - NNI 54 137 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 06/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 15/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr KLEIN, membre de la CDTIS, en date du 15/02/2022.

Elle relève une non-conformité majeure : non-respect des prescriptions pour les zones de sécurité (art. 3.3. du règlement).

Elle demande que la hauteur des buts soient mise en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle suspend le classement de l'installation à la levée de la non-conformité majeure.

➤ **MOINEVILLE - STADE DU PARADIS - NNI 54 371 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 06/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 15/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 15/02/2022.
- ✓ Plans
- ✓ AAC en date du 20/02/1999

Elle note que des appareils de production d'eau chaude sont toujours présents dans les vestiaires, ce qui est contraire au règlement, art. 4.4.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032 sous réserve de régler le problème de sécurité des appareils de production d'eau chaude avant le 31/08/2022.

➤ **PULNOY - STADE JACQUES ANQUETIL - NNI 54 439 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 04/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 08/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr CHAUMONT, membre de la CRTIS, en date du 08/03/2022.

Elle demande le retraçage des zones techniques (Art. 3.5. du règlement)

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 18/03/2032.

➤ **VEZELISE - STADE CLAUDE CREUSOT - NNI 54 563 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 30/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 28/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 28/02/2022.
- ✓ Plans

Elle demande que la hauteur des buts soient mise en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 18/03/2032, sous réserve de remettre la main courante en état avant le 31/08/2022.

➤ **PONT A MOUSSON - STADE DE L'ÎLE DE D'ESCH 2 - NNI 54 431 01 02**

Cette installation était classée A8s jusqu'au 20/01/2021.

La commission prend connaissance du rapport de M. Michel GENDRON, président de la CRTIS.

Elle constate la non-conformité des zones de sécurité.

Elle prononce la suspension du classement jusqu'à la levée de cette non-conformité.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **PONT-A-MOUSSON - STADE DE L'ÎLE DE D'ESCH 4 - NNI 54 431 01 04**

Cette installation est classée T5 jusqu'au 12/09/2025.

La commission prend connaissance du rapport de M. Michel GENDRON, président de la CRTIS.

Elle constate des non-conformités liées à la sécurité : ouvertures dans la clôture et la main courante.

Compte-tenu de cette situation, elle prononce le classement de l'installation en T7 jusqu'à la levée des non-conformités.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **JARNY - STADE GENOT - NNI 54 273 03 01**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 14/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 14/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr CHAUMONT, membre de la CRTIS, en date du 14/02/2022.

Elle demande le traçage des zones techniques (Art. 3.5. du règlement)

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 18/03/2032.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 54 431 01 01 - STADE DE L'ÎLE D'ESCH 1 à PONT A MOUSSON
- NNI 54 431 01 03 - STADE DE L'ÎLE D'ESCH 3 à PONT A MOUSSON

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **ESSEY LES NANCY - STADE MUNICIPAL N°2 - NNI 54 184 01 02**

La commission reprend connaissance du dossier suite à l'avis préalable de la CFTIS du 29/04/2021.

Elle prend note de :

- ✓ courrier d'intention de la mairie d'ESSEY-LES-NANCY avec description du projet et échancier.
- ✓ plan des vestiaires

Au regard des éléments fournis, elle propose de donner un avis préalable favorable pour un terrain synthétique répondant aux critères du Niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision. Le classement final de

l'installation en niveau T3 ne pourra être effectif que si tous les éléments de l'installation (terrain, vestiaires, clôtures et éléments de sécurité) sont conformes à ce niveau de classement.

➤ **PULNOY – STADE JACQUES ANQUETIL 2 - NNI 54 439 01 02**

Cette installation était classée T6 jusqu'au 04/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la construction d'un terrain en gazon synthétique à la place du terrain en schiste avec objectif de classement T3.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention en date du 21/02/2022.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires

Elle note que le terrain répond aux exigences du niveau T3 mais que les vestiaires disposent de douches partagées avec les vestiaires de l'autre terrain. Cette installation devra disposer de vestiaires avec ses propres douches affectés exclusivement à cette installation (Art. 4.2. du règlement).

Elle propose d'émettre un avis préalable favorable au projet de terrain mais conditionnera le classement de l'installation en niveau T3 à la mise en conformité des vestiaires et transmet à la CFTIS pour décision.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement applicable au 01/07/2021).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ **BATILLY – SALLE DES SPORTS - NNI 54 051 99 01**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 4 en date du 28/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 28/02/2022
- ✓ AAC en date du 22/09/2021
- ✓ plans

Elle propose le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 18/03/2032.

➤ **LIVERDUN – GYMNASSE DE LA CHAMPAGNE - NNI 54 318 99 01**

Cette installation a été retiré du classement le 17/11/2020.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en Futsal 4 en date du 04/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 04/02/2022
- ✓ PV CDS en date du 18/03/2021
- ✓ plans

Elle propose le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 18/03/2032.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **BATILLY – SALLE DES SPORTS - [NNI 54 051 99 01](#)**

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en EFutsal 4 en date du 28/02/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 740 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,72

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,84

Elle prononce le classement de l'installation en EFutsal 4 jusqu'au 18/03/2026-

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **BLENOD LES PONT A MOUSSON – STADE DES FONDERIES 2 – [NNI 54 079 01 02](#)**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 11/02/2022 pour un éclairage E7 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 5 mâts (2 mâts à hauteur moyenne des feux à 16 m LED (2 par mât) et 3 mâts à hauteur moyenne des feux à 14 m LED (1 par mât))
- ✓ Emh à 70,7 Lux
- ✓ Fu à 0,70
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,40
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Le projet n'est pas conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable défavorable pour un classement E7.

➤ **BLENOD LES PONT A MOUSSON – STADE DES FONDERIES 3 – [NNI 54 079 01 03](#)**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 11/02/2022 pour un éclairage E7 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 14 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 58 Lux
- ✓ Fu à 0,60
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,35
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

Le projet n'est pas conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable défavorable pour un classement E7.

➤ **HUSSIGNY GODBRANGE – STADE PATRICK CANONICO 2 – [NNI 54 270 01 02](#)**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 07/12/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 23/02/2022 pour un éclairage E7 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 15 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 120 Lux

- ✓ Fu à 0,69
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,40
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E7.

➤ **PULNOY – STADE JACQUES ANQUETIL 2 – NNI 54 439 01 02**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 21/02/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 3 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât) et 1 pylône (des options seront demandées pour un éclairage E5)
- ✓ Emh à 159 Lux
- ✓ Fu à 0,72
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,58
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La commission émet un avis préalable favorable pour un classement E6.

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **MANOM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 441 01 01**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 25/04/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 18/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 18/02/2022.
- ✓ Plan des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 18/03/2032 sous réserve de revoir les systèmes de relevage des filets dégradés ainsi que les fixations des filets avant le 31/08/2022.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **BEHREN LES FORBACH - STADE OMNISPORT ALDO CARROZA - NNI 57 058 01 01**

Cette installation est classée en T4 SYN Prov. jusqu'au 10/06/2022.

La Commission reprend connaissance du dossier suite à la décision de la CFTIS du 27/01/2022, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T4 SYN et du document transmis concernant le revêtement gazon synthétique (date mise à disposition : 10/11/2021).

Pièce fournie :

- ✓ Test in situ, en date du 23/02/2022

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 10/11/2031.

➤ **TREMERY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 677 01 01**

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 22/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 18/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 18/02/2022.

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN jusqu'au 22/02/2027, rappelle qu'à cette prochaine échéance, il sera demandé de produire des tests in situ de qualité sportive, de sécurité et de durabilité (art. 3.2.6.1. du règlement) et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 57 537 02 01 - STADE VIEILLE VERRERIE à PETITE ROSSELLE
- NNI 57 751 02 01 - STADE GIBON à WOIPPY

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **ENCHENBERG – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 192 55 01**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la construction d'une aire de jeux multisports - foot réduit en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention en date du 06/12/2021.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (65 x 45m) et coupe transversale.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'installation répondant aux exigences d'un terrain réduit de niveau A8 et rappelle que la dimension des buts est de 6 x 2m.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ **HETTANGE GRANDE – STADE DES CARRIÈRES 2 - NNI 57 323 01 02**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 15/11/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour l'agrandissement du terrain en gazon synthétique (98 x 60 m).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 08/03/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 10/03/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (100 x 60) et coupe transversale.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'installation répondant aux exigences du Niveau T6 SYN. Compte-tenu des contraintes du site une évolution vers le niveau T5 ne sera possible qu'à la condition de disposer de vestiaires conformes à l'art. 4.6.1. du règlement.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

➤ **DABO – STADE MUNICIPAL DE SCHAEFERHOF - NNI 57 163 02 01**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 03/03/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 106 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,49

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 18/03/2026.

10.2 Confirmation de classement

➤ **AMNEVILLE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 019 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 09/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 23/02/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 135 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 18/03/2024.

➤ **CATTENOM – STADE ALPHONSE BOHLER - NNI 57 124 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 29/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 28/02/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 235 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,72

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,83

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 18/03/2026.

➤ **SARREGUEMINES – STADE DES FAÏNCERIES - NNI 57 631 02 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 28/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 23/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 225 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 18/03/2024.

➤ **SEREMANGE ERZANGE – STADE HENRI LORANG N° 2 - NNI 57 647 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 22/02/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 186 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 18/03/2026.

10.3 Changements de niveau de classement

➤ **BASSE HAM – STADE MUNICIPAL - NNI 57 287 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/04/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 28/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 109 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,35

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,61

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 18/03/2024.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ ENCHENBERG – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 57 192 55 01

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 12/12/2021 pour un éclairage et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 12 m LED (1 par mât)
- ✓ Emh à 133 Lux
- ✓ Fu à 0,76
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,54
- ✓ Aire de jeu de 65 x 45 mètres

Elle donne un avis préalable favorable à ce projet d'éclairage d'une installation de niveau A8.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ PORTIEUX - STADE HENNEQUEL - NNI 88 355 01 01

Cette installation est classée en T6 jusqu'au 14/11/2021.

La Commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 12/11/2021, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T6 PN et du document transmis concernant les buts et les zones de dégagement.

Pièce fournie :

- ✓ Contre-visite avec photos de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 14/03/2022

Au regard de l'élément transmis, la CRTIS prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 18/03/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 88 123 01 01 - STADE MUNICIPAL à DAMBLAIN

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON